

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR
GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION VIE
INSTITUTIONNELLE,
AFFAIRES GÉNÉRALES
ET CONSEIL

N° 86-04/2025

Le Président,

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.712-2, L713-3 et L.713-9 ;
Vu les articles R.719-51 à R.719-112 du code de l'éducation relatifs au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°84-798 du 27 août 1984 portant création de l'Université du Havre ;
Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie ;
Vu la délibération n°2665 du Conseil d'administration du 3 octobre 2024 ;
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022.*

Décide,

Article 1

Le Président, Pedro LAGES DOS SANTOS, donne délégation de signature à Monsieur Yann CHEVALLEREAU, Directeur général des services, à l'effet de signer pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, les actes suivants relevant de son domaine de compétence :

En matière financière et administrative :

- pour toutes les affaires concernant l'établissement, à l'exception des réquisitions de l'agent comptable et des dons et legs et hors signature des diplômes.

En matière administrative :

- pour signer les contrats, procès-verbaux d'installation et tous les actes administratifs relatifs aux personnels.

En matière d'hygiène et de sécurité :

- à ce titre, il lui incombe d'assurer, dans la limite de ses attributions, la sécurité et la santé des agents placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la protection de l'environnement de travail desdits agents.

Article 2

La présente délégation ne peut être subdéléguée.

Article 3

Les dispositions de la présente délégation prennent effet à compter de sa signature. Elles prendront fin au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elle sera accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publiée sur internet.

Article 4

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délégation.

NOM	Désignation	Signature*
Yann CHEVALLEREAU	Directeur général des services	

**la signature apposée sur ce document sera considérée comme votre signature « type ». Merci de veiller à ce qu'elle soit la plus fidèle possible. Toute autre signature ne sera pas recevable.*

Fait au Havre, le 22 avril 2025

Le Président,
Pedro LAGES DOS SANTOS


Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS